

ARRÊTÉ DE L'ADMINISTRATION DU DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC,

Portant invitation aux Citoyens de ce Département d'offrir un vaisseau de Guerre.

Séance du 14 Thermidor, an second de la République Française, une, indivisible et démocratique.

LE DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DU MONT-BLANC,

CONSIDÉRANT que la lutte que soutient la nation Française de la vertu contre tous les crimes, ne doit être terminée que par l'anéantissement du repaire qui leur a servi d'asyle, et a vomi tous les moyens qui ont alimentés les fureurs des Rois; qu'il est tems de purifier cette terre, où l'Anglais insolent et corrompu inventa les vices pour les porter dans les deux mondes.

Considérant que c'est dans le sang de ces perfides insulaires, révoltés contre la liberté française, que se peut seule assouvir la justice nationale; que la mer dont ils ont usurpés l'empire, gémissant encore sous le poids de leur oppression vendale, ne doit plus être témoin de leurs forfaits, et doit ouvrir au contraire à tous les peuples de la terre, les portes du commerce et de la fraternité.

Considérant que c'est sur les bords de la Tamise et dans les murs de Londres, cette cité lâche et orgueilleuse dont les débris même insulteront à l'humanité, que le peuple Français a juré de venger la nature outragée.

Considérant enfin que les habitans du Mont-Blanc, dépositaires d'une haine particulière contre cette nation barbare qui avoit eu l'impudeur de garantir leur esclavage, seront tous jaloux de concourir à sa destruction par des offrandes civiques, avec le même enthousiasme qu'ils ont saisis jusqu'à ce jour les occasions qui pouvoient assurer la prospérité de la République et le triomphe de la vertu.

Arrête pour acclamation :

ARTICLE PREMIER.

Il sera ouvert une souscription pour la construction et équipement d'un vaisseau de ligne; tous les Citoyens du Département sont invités à concourir, suivant leurs facultés, à cette offrande civique.

I I.

Pour la réaliser promptement, les municipalités établiront sans délai un trésorier chargé de recevoir le montant des souscriptions, d'en donner quittance, et d'en tenir registre. A la fin de chaque décade, le registre du trésorier sera arrêté par la municipalité; tous les jours de décadi, il sera donné lecture à la société populaire de la commune, ou au temple de l'Eternel, du nom des souscripteurs, et des sommes qu'ils ont fournis.

I I I.

La souscription sera ouverte jusqu'au 30 Fructidor; trois jours après, les trésoriers verseront le montant de leurs recettes dans la caisse du receveur de leur District. Les receveurs des Distr[...] sommes qu'ils auront reçues, pour le suite un bordereau des [...]mune, et dans la décade, ils l'enverront au citoy[en] Besson, receveur du District de Chambery, avec les fonds [d]e leurs recettes.

I V.

Le citoyen Besson formera un tableau général des particuliers des Districts, et des souscriptions qu'il aura di[rec]tement reçues des corps administratifs et judiciaires, et le tra[ns]mettra à l'administration du Département qui le fera imprime[r] et en enverra un exemplaire à chaque municipalité, à l'effet de vérifier si les communes y sont portées pour les sommes que leurs trésoriers doivent avoir versées.

V.

Le citoyen Besson, dans les deux décades de la réception des sommes, versera les fonds reçus à la caisse de la trésorerie nationale, dont il rapportera récépissé qui sera egalement imprimé et envoyé à toutes les municipalités.

V I.

Le Directoire confie au zèle et au patriotisme des sociétés populaires et des bons citoyens, le soin de provoquer et augmenter les souscriptions.

V I I.

Le présent sera imprimé, envoyé par la voie des administrations de Districts à toutes les communes du Département, aux corps administratifs et judiciaires, aux Comités révolutionnaires et aux Sociétés populaires; les municipalités sont chargées de le faire publier et afficher.

Signé DUFOURD, *président ;* CHAMOUX, GUCHER, OLIVE, JACQUIER, GRAND, *administrateurs ;* VELAT, *secrétaire-général.*

Certifié conforme à l'original.

DUFOURD, *président.*

VELAT, *secrétaire-général.*

[D]e l'Imprimerie de GORRIN père et fils.

AL

A CHAMBERY

A PARIS,

Y